



Je ne suis pas propriétaire de ma maison

Par **remyzoë**, le **17/08/2016** à **22:02**

belle maman a vendu par licitation un terrain a mr (mon epoux) nous avons construit notre maison dessus

du coup la maison ne m appartient pas

Par contre nous avons payé l achat de ce terrain a deux

je pensais porter une clause par preciput mais je viens de lire que cela ne concerne que les biens communs

ou je pense aussi a la communauté universelle

quoiqu il en soit :

que puis je faire pour etre proteger en cas de deces de mon époux?

je possede une donation de la toute propriete de tous les biens qui composeront sa succession sans aucune exception et reserve

Mais on vient de me dire qu elle ne sert pas a grande chose vue que le terrain est sa propriété

ma question est : que devons nous faire pour etre protéger

dois je payer une partie du terrain a mon epoux ?

je vous remercie par avance

zoe